

Après les guerres de religion, vinrent les troubles de la Ligue. Les relations entre Lyon et Crémieu ont toujours été fréquentes et amicales. Lyon soutenait Crémieu, qui lui servait de poste avancé, soit pour le couvrir du côté de l'est contre les invasions de la Savoie, soit pour maintenir la libre navigation du haut Rhône. Ces relations de commerce et de bon voisinage entraînèrent certains accords politiques; ainsi ce fut à la demande des Lyonnais que Crémieu embrassa le parti de la Ligue, mais il ne tarda pas à se soumettre à Henri IV. L'importance de Crémieu, au point de vue militaire, diminua d'ailleurs, lorsqu'il cessa d'être ville frontière, par suite du traité de Lyon de 1601, par lequel Henri IV acquit du duc de Savoie, en échange du marquisat de Saluces, la Bresse, la Dombes, le Bugey, le Valromey et le pays de Gex.

Du *xiv^e* siècle au *xviii^e*, malgré des guerres fréquentes, des pestes et des famines, la vie communale continua à se développer dans Crémieu. Les diverses fonctions furent remplies par des personnages élus. A la tête de l'Administration se trouvaient deux ou trois consuls, appelés aussi syndics et procureurs. Ils ne demeuraient en charge qu'un an ou deux, et choisissaient leurs successeurs avec l'assentiment des bourgeois. Sauf de rares exceptions, les consuls se montrèrent toujours probes, intelligents, à la hauteur d'une tâche que les troubles rendaient parfois singulièrement difficile. Mais leurs fonctions étaient peu recherchées; c'était de véritables charges auxquelles on essayait volontiers de se soustraire. Les bourgeois ne montraient pas plus d'empressement à assister aux Assemblées générales, et l'on était parfois obligé de fermer les portes de la ville pour les empêcher de s'absenter. Cette répugnance à s'occuper des affaires publiques rendit sans doute plus facile le remplacement du gouvernement des bourgeois par le gouvernement du roi.

Le pouvoir des consuls s'étendait aux objets les plus divers; mentionnons seulement la surveillance des petites écoles où se donnait l'instruction primaire et qui étaient alors presque aussi nombreuses que de nos jours. Le maître y donnait, cela va de soi, l'enseignement religieux; tout le monde était d'accord pour l'exiger; mais les avis se partagèrent sur une question qui s'est représentée de notre temps, la question de la gratuité de l'enseignement. Chaque élève payait une rétribution personnelle: on la supprima en 1626; ce ne fut pas sans